

(N° 115.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 20 AOUT 1895.

---

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1896.

*(Voir les nos 123, II, et 261, session de 1894-1895, de la Chambre  
des Représentants; 105, même session, du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; DE LHONEUX, FINET,  
CAPPELLE, LECLEF et VAN PUT, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget pour 1896 comporte. . . fr.	104,562,884 76
Le Budget de 1895 s'élevait à . . . . .	110,290,483 79
Il y a donc diminution de . . . . . fr.	<u>5,727,599 03</u>

due pour la majeure partie à la conversion en 3 p. c. de la dette 3 1/2 p. c.  
La note préliminaire annexée au Projet donne les détails complets du  
chiffre susdit.

La Chambre des Représentants a adopté le Projet de Loi à l'unanimité  
des voix.

Votre Commission des Finances vous en propose également l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
EMILE VAN PUT.

*Le Président,*  
Baron P. BETHUNE.